

Compte-rendu

5^{ème} COPIL du Plan national en faveur des migrateurs amphihalins

Le 4 juillet 2023, à l'institut Agro de Rennes

Direction de l'Appui aux Stratégies Biodiversité

Rédacteurs : OFB

Table des matières

Liste des participants.....	3
Introduction.....	5
Déroulé de la journée.....	6
1. Bilan du travail effectué depuis le T1 2022	7
Rétrospectives de l'année 2022	7
Rétrospectives de l'année 2023	7
Rétrospectives de l'année 2024	8
2. Méthodologie, feuilles de route et mise en place des actions.....	10
Thème « Lien terre-mer »	10
Action LO1-2 (DEB).....	10
Action LO2-1 (OFB).....	10
Thème « Pêche »	11
Action PO1-1.1 (CONAPPED - CNPMM)	11
Action PO1-1.2 (FNPF)	11
Thème « Habitats et continuité écologique »	12
Actions HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3 (OFB et ANEB)	12
Thème « Pisciculture et repeuplement »	13
Actions RO1-1 et RO1-2 (OFB).....	13
Thème « Suivis, évaluations et perspectives »	14
Action SO2-1 (BGM et MIGADO).....	14
Action SO2-2 (CONAPPED, OFB)	15
Thème « Communication, sensibilisation et formation »	16
Actions CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4 (OFB).....	16
Action LO1-1.1, LO1.2 et LO2-1 (MNHN-BOREA)	17
3. Transformation du PNMA en PNA.....	18
4. Conclusion – Suites à donner.....	19

Liste des participants

Type structure	Structure	NOM
DEB	DGALN/DEB/EARM3	GARNIER Claire-Cécile WIZNIAK Jules
	DGALN/DEB/ELM3	YEME Théophile
	DGALN/DEB/ET3	LENGRAND François
DGAMPA	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BCP	BENLOLO-STOFFEL Manon
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR	DERVIN Manon VERON Louise (en visio)
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BASD	PAUMIER Alexis
Services de l'Etat	DIRM NAMO/DCAM/UCMP	DUMONT Alice
	DREAL Grand est	LAJOUX Coraline
	DRIEAT Île-de-France	VENENCIE Laura
Agence de l'eau	AELB	VIENNE Laurent
Associations migrateurs (AM)	MIGADO	ALBERT François
	BGM	LEPREVOST Gaele
Représentants de la pêche	CNPMEM / CONAPPED	LONNI Valentin
	CONAPPED	STOLZENBERG Nicolas
	FNPF	GUILLOUET Jérôme
Hydro-électricité	CNR	POLLIN Thomas
	EDF	DIDIOT Anne
	FHE	BELLOT Cécile ETCHEGOYHEN Christine
Instituts de recherche	INRAE/EABX	LASSALE Géraldine
	MNHN/BOREA/BIOPAC	FEUNTEUN Eric TEICHERT Nils
Autres structures	ANEB	OSORIO Angela
	ARF	HERVE-RIEUX Monique LEROY Christian
	PNR Marais Poitevin	RUAUD Aurélien
	VNF	BOURBON Christine DEVAUX Erine

Dont l'équipe projet :

OFB	Equipe projet PNMA	AMPEN Nicolas
		BEAULATON Laurent
		CHANSEAU Matthieu
		LALEMENT René
		MOTTE Marie
		RULIN Guillaume
		VALADOU Bénédicte

Sont excusés :

DEB	DEB/ET5	ARZUR-GAUTIER Marine
DGAMPA	DGAMPA/SPMAD/SDAEP/BAQUA	CARRASSOUMET Fanny
	DGAMPA/SPMAD/SDRHA/BGR	MARIET Muriel
OFB	Equipe projet PNMA	TOISON Vincent
Services de l'Etat	DREAL NA	ADAM Gilles
	DREAL HdF	CATHELAIN Emeline
	MOM/DEAL Réunion	LE-TELLIER Valentin
	DREAL Occ	LEDUC Thomas
	DREAL Centre Val de Loire	LORTHOIS Aymeric
	DGOM/SDPP/BELDAD	MONNEAU Marianna
Agences de l'eau	AERMC	CASTEL Laure
	AEAP	JOURDAN Stéphane
	AESN	PINON Marie-Pierre
	AEAG	TESSEYRE Dominique
AM	MRM	CAMPTON Pierre
Représentants de la pêche	CONAPPED	MACE Didier
Instituts de recherche	Univ. Perpignan / CEFREM	AMILHAT Elsa
	MNHN/BOREA/BIOPAC	MENNESSON Marion
Autres structures	CDL	ANSELIN Arnaud SYNDIQUE Hélène
	UICN	CAILLAUD Anne
	ARA France	BLANC Eric
	FFAM	MEYNENG Pierre
	FNE	BERNE André

Introduction

Claire-Cécile Garnier (MTECT/DGALN/DEB), cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce (EARM3) ouvre la séance en rappelant la nécessité de préserver les migrateurs amphihalins qui font face à un déclin alarmant. Elle souligne que le PNMA est essentiel pour coordonner les efforts de protection de ces espèces à l'échelle nationale et que celui-ci arrive au cœur des enjeux actuels, avec l'approbation du règlement sur la restauration de la nature qui prévoit de restaurer 25 000 km de "free flowing river" d'ici 2030.

Louise Véron (DGAMPA/SPMAD/SDRHA), cheffe du bureau de la gestion de la ressource (BGR) exprime la satisfaction de la DGAMPA quant à ce plan complet et souligne son attente sur la mise en œuvre des actions de "connaissance". En accordant le passage du PNMA en plan national d'action (PNA), les ministères témoignent de leur soutien pour la mise en œuvre des initiatives de protection. Elle insiste sur la nécessité d'une vision intégrée et d'une gestion globale, et estime que le PNMA répond bien à cet objectif.

René Lalement (OFB), sous-directeur de la direction de l'appui aux stratégies biodiversité, ajoute que l'OFB a été désigné pour rédiger et piloter le PNMA, conférant à cet institut une responsabilité majeure dans la préservation des migrateurs amphihalins. Il évoque également le lien entre le PNMA et d'autres initiatives pilotées par l'OFB, telle que la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB 2030), l'approche à 360° étant primordiale pour l'OFB dans la gestion de ses projets. Il rappelle que cette réunion du Comité de pilotage du PNMA est un moment clé pour mettre en synergie les différents acteurs, maintenir l'élan du PNMA et activer la mobilisation de tous les acteurs impliqués sur le sujet pour poursuivre la dynamique du projet.

Déroulé de la journée

Objectifs du jour

1. Bilan du travail effectué depuis le T1 2022
2. Méthodologie, feuilles de route et mise en place des actions
3. Conclusion et suites à donner

Déroulé du COPIL n°5 du PNMA

Horaires	Durée	Séquences	Présentations
8h30 - 9h30	30'	Accueil café	
9h30 - 9h45	15'	Ouverture du COPIL n°5	DEB, DGAMPA, OFB
9h45 - 10h15	30'	Partie 1 - Introduction	OFB
10h15 - 12h20	2h05	Partie 2 - Actions préparées depuis le dernier COPIL et engagées en 2024 & priorités	Pilotes des actions ou porteurs de projet :
10h15 - 10h45	30'	<i>Habitats et continuité écologique</i> : Actions HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3	ANEB, OFB
10h45 - 11h	15'	Pause	
11h - 11h20	20'	<i>Suivis, évaluations et perspectives</i> : Action SO2-1	BGM, MIGADO
11h20 - 11h40	20'	<i>Pisciculture et repeuplement</i> : Actions RO1-1 et RO1-2	OFB
11h40 - 12h	20'	<i>Communication, sensibilisation et formation</i> : Actions CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4	OFB
12h - 12h20	20'	<i>Lien terre-mer</i> : Action LO3.1	DEB
12h20-13h	40'	Partie 3 - Transformation du PNMA en PNA	DEB
13h - 14h15	1h15	Pause midi	
14h15 - 15h55	1h40	Partie 4 - Présentation des feuilles de route (court et moyen terme) des actions en cours de réflexion	Pilotes des actions ou porteurs de projet :
14h15 - 14h35	20'	<i>Lien terre-mer</i> : Actions LO1-1.1, LO1-1.2 et LO1-2	MNHN-BOREA
14h35 - 14h55	20'	<i>Lien terre-mer</i> : Action LO2.1	OFB
14h55 - 15h15	20'	<i>Suivi, évaluations et perspectives</i> : Action SO2-2	CONAPPED, OFB
15h15 - 15h35	20'	<i>Pêche</i> : Action PO1-1.1	CNPMEM, CONAPPED
15h35 - 15h55	20'	<i>Pêche</i> : Action PO1-1.2	FNPF
15h55 - 16h30	35'	Relevé de décisions & Conclusion	OFB, DEB

1. Bilan du travail effectué depuis le T1 2022

Cf support de présentation « **Partie 1 – Introduction** »

Rétrospectives de l'année 2022

En 2022, deux pistes ont été explorées pour avancer sur la mise en place de la stratégie financière globale du PNMA :

- La création d'un LIFE PNMA, englobant toutes les actions du plan ;
- L'intégration de certaines actions du PNMA inscrites dans les thèmes « Lien Terre-Mer » et « Pêche » dans le LIFE « Espèces marines mobiles ».

Ces propositions n'ont pas été retenues, car les actions intégrées dans les programmes LIFE doivent être des actions de gestion concrètes. Celles proposées ici étaient jugées trop préparatoires ou axées sur la connaissance. Ainsi, le PNMA doit dans un premier temps progresser sur les actions de connaissance et pourra envisager une demande de financement LIFE lorsque les actions concrètes de gestion seront prêtes à être mises en œuvre, soit à la mi-parcours du plan, vers 2027.

Rétrospectives de l'année 2023

En 2023, plusieurs actions ont pu être préparées :

Thème « Lien terre-mer »

LO2-1 - Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche

- Travail de recensement des secteurs problématiques auprès des DR OFB & identification de solutions.

Thèmes « Pêche » et « Suivis, évaluations et perspectives »

PO1-1.1 - Améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries

PO1-1.2 - Mettre en place un outil de suivi national des captures pour les pêcheurs de loisirs en mer et en eau continentale

SO2-2 - Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outremer

- Mise en place de trois GT pêche ayant permis de travailler sur une trentaine de sous-actions pour la mise en œuvre des actions.

Thème « Habitats et continuité écologique »

HO1-1.2 - Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national

HO2-1 - Rédiger un guide technique pour la gestion / restauration des habitats des espèces amphihalines

HO2-3 - Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer

- Intégration de celles-ci au sein du projet LIFE Biodiv'France (en tant qu'actions de gestion).

Thème « Pisciculture et repeuplement »

RO1-1 - Partager les connaissances et les retours d'expériences

RO1-2 - Rédiger un guide national du repeuplement

- Rédaction d'un marché public.

Thème « Suivis, évaluations et perspectives »

SO2-1 - Centraliser les données de suivis des populations au niveau national

- Rédaction d'une convention de subvention entre l'OFB et les Associations Migrateurs.

Rétrospectives de l'année 2024

En plus des initiatives lancées en 2023 et qui ont continuées d'être affinées, de nouvelles actions ont également pu être initiées :

Thème « Lien terre-mer »

LO1-2 - Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (COGEPOMI et comités de bassins) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 000) en métropole et en outremer

- Décision du COPIL restreint (16/01/24) : mise en place d'une journée technique en 2024 sur le sujet des limites maritimes.

LO1-1.1 - Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

LO1-1.2 - Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

LO2-1 - Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM

- Proposition d'un plan d'actions opérationnel par le MNHN

Thème « Communication, sensibilisation et formation »

CO1-1 - Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer

CO2-1.2 - Créer une boîte à outil communication sur les migrants amphihalins

CO3-1.2 - Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants

CO3-1.4 - Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers

- Démarrage de ces actions prévues pour T3 2024.

Transformation du PNMA en PNA

- Passage en commission [CNP \(Conseil National de la Protection de la Nature\)](#) prévu le 23 septembre 2024.

2. Méthodologie, feuilles de route et mise en place des actions

Cf supports de présentation « **Partie 2** » et « **Partie 4** »

Thème « Lien terre-mer »

Action LO1-2 (DEB)

LO1-2 - Participer à la coordination de la concertation entre les instances à terre (COGEPOMI et comités de bassins) et en mer (comité maritime de façade, COPIL des sites Natura 000) en métropole et en outremer

- Présentation de l'action : focus sur les limites maritimes : droit applicable, autorité compétente, critères, statistiques, usages et pistes pour la mise en œuvre du PNMA.
 - o Cf support de présentation « **Partie 2 / LO1-2 / DEB** »
 - o Présentateur : Jules Wizniak (DEB)
 - o Phase actuelle du projet : action prévue au S2 2024
 - o Durée du projet : mise en place d'une réunion entre les services de l'Etat pour discuter des limites maritimes.

- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - o Très forte attente des DREAL / DRIEAT : besoin urgent d'avancer sur ces limites maritimes depuis très longtemps et de fournir des solutions efficaces permettant d'améliorer le contrôle des pêches.
 - o Préoccupation quant à la pertinence de se positionner sur ces limites qui n'ont pas de sens pour les migrateurs : l'harmonisation des autorités administratives est essentielle. Il est impératif d'améliorer la cohérence des décisions à prendre de part et d'autre de ces limites, qui devront être validées de manière conjointe.

- Décisions
 - o Réitère la mise en place d'une réunion animée par la DEB sur le sujet des limites maritimes fin 2024 à destination des services de l'Etat.

Action LO2-1 (OFB)

LO2-1 - Faire un état des lieux des limites transversales de la mer (LTM) et des limites de salure des eaux (LSE), notamment pour la gestion de la pêche

- Présentation de l'action : problématiques des limites maritimes vis à vis des migrateurs, travail interne OFB en cours
 - o Cf support de présentation « **Partie 4 / LO2-1 / OFB** »
 - o Présentateur : Guillaume Rulin (OFB)
 - o Phase actuelle du projet : recensement interne OFB des secteurs problématiques en cours
 - o Durée du projet : 2023-2025

- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - o Ras.
- Décisions
 - o Date de rendu : remise du travail début 2025 concernant les limites afférentes aux poissons migrateurs et non impactantes juridiquement.

Thème « Pêche »

Action PO1-1.1 (CONAPPED - CNPMEM)

PO1-1.1 - Améliorer les déclarations de captures des pêcheurs professionnels en eau continentale et en mer afin de renforcer les connaissances sur les pêcheries

- Présentation de l'action : présentation des sous-actions identifiées pour répondre à l'action PO1-1.1 en eau douce et en milieu maritime, proposition d'un CDD de 2-3 ans pour le CONAPPED, objectifs et retroplanning
 - o Cf support de présentation « **Partie 4 / PO1-1.1 / CONAPPED et CNPMEM** »
 - o Présentateur : Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) et Valentin Lonni (CNPMEM)
 - o Phase actuelle du projet : démarrage souhaité pour 2025
 - o Durée du projet : 2025 – 2027/2028
- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - o Ras.
- Décisions
 - o Nécessité de trouver un financement pour le CDD CONAPPED (2-3 ans) : demande de financements auprès de l'OFB (en attente d'une réponse) et de la DGAMPA avec une piste REPA (régime exempté pêche et aquaculture) étudiée.

Action PO1-1.2 (FNPF)

PO1-1.2 - Mettre en place un outil de suivi national des captures pour les pêcheurs de loisirs en mer et en eau continentale

- Présentation de l'action : présentation des projets en cours au sein de la FNPF (dont rendre obligatoire la déclaration de capture de la truite de mer en eau douce, sur le modèle du saumon) et calendrier du projet
 - o Cf support de présentation « **Partie 4 / PO1-1.2 / FNPF** »
 - o Présentateur : Jérôme Guillouët (FNPF)
 - o Phase actuelle du projet : début développement 2024, démarrage des tests souhaité pour 2026
 - o Durée du projet : 2026 (phase test)
- Questions / Remarques des membres du COPIL

- Souci relevé concernant la dématérialisation du scellé par QR code : l'absence de marquage sur l'animal rendra le contrôle compliqué.
 - Complément sur la pêche amateur maritime : à partir du 1er janvier 2026, enregistrement obligatoire via l'application [RecFishing](#) (Recreational Fisheries) pour une première liste d'espèces, conformément au règlement européen [\(CE\) 2023/2842](#). Cependant, les espèces amphihalines ne figurent pas sur cette première liste. Une seconde liste est prévue pour 2030 et il faudra veiller à y inclure ces espèces : cela nécessitera une articulation avec le PNMA.
- Décisions
- Ras.

Thème « Habitats et continuité écologique »

Actions HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3 (OFB et ANEB)

HO1-1.2 - Faciliter la mise en œuvre de moyens adaptés (financier, technique et/ou administratif) permettant de limiter les impacts des ouvrages clés identifiés sur tout le territoire national

HO2-1 - Rédiger un guide technique pour la gestion / restauration des habitats des espèces amphihalines

HO2-3 - Coordonner et apporter un appui aux bassins versants afin de diagnostiquer la fonctionnalité des principales frayères (aloses, lamproies, saumon, truite de mer) et, si besoin, l'améliorer

- Présentation de ces trois actions inscrites au sein du LIFE Biodiv'France : objectifs et cibles attendues, rôle des structures impliquées (OFB, ANEB et Institution Adour), budgets alloués et retroplanning.
 - Cf support de présentation « **Partie 2 / HO1-1.2, HO2-1 et HO2-3 / OFB et ANEB** »
 - Présentateurs : Matthieu Chanseau (OFB) et Angela Osorio (ANEB)
 - Phase actuelle du projet : actions démarrées au T3 2024
 - Durée du projet : T3 2024 – 2027/2028
- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Discussion autour des obstacles chimiques : les obstacles chimiques, tels que les bouchons vaseux, ne sont pas inclus dans les actions du programme LIFE Biodiv'France. En effet, il était nécessaire de définir un cadre précis, soit les obstacles physiques, afin que les actions du PNMA soient intégrées au sein de LIFE Biodiv'France.
 - Ne pas omettre les ouvrages estuariens de petites tailles particulièrement bloquant pour les migrations (ex mariais poitevin) : il n'y a pas de raison que ces ouvrages ne soient pas pris en compte.
 - Définition de la typologie des ouvrages : elle sera identifiée dans le cadre de l'action et est encore à définir. Les listes existantes (ouvrages en liste 2, etc.) seront, comme évoqué dans la présentation, prises en compte dans le travail. Il est en effet nécessaire de veiller à intégrer les priorités déjà identifiées localement.

- Questionnement sur le fait d'avoir défini un nombre précis (et limité) d'ouvrages : pour un programme LIFE, il est nécessaire d'être précis et de fournir des chiffres à atteindre. Travailler sur 25 ouvrages sera par ailleurs déjà un travail considérable.
 - Suivi de l'efficacité des actions menées sur les ouvrages clés : le suivi n'est pas inclus dans les actions du LIFE, mais il sera, au-delà des obligations de moyens, à discuter lors des réunions d'échange.
 - Le guide sur la restauration des habitats prévoit-il d'être évolutif, en fonction des prédictions de distribution des populations de migrateurs ? Le guide sera alimenté au fil de l'eau, en fonction des nouvelles données disponibles.
 - Diagnostic des ouvrages par VNF : VNF travaille actuellement à un diagnostic des ouvrages de leur réseau à l'échelle nationale et sont prêts à mettre à disposition leurs données. Les ouvrages commencent à être priorisés.
 - Programme de continuité d'EDF : EDF travaille actuellement sur 250 ouvrages de franchissement piscicole avec un programme de continuité engagé.
- Décisions
- Contribution de VNF et EDF : VNF et EDF souhaitent mettre à profit leur programme en cours qui s'intègrent bien dans ce projet.
 - Participation à l'action HO1-1.2 : VNF, EDF, CNR, et FHE valident leur participation à l'action HO1-1.2. Tous souhaitent être associés à l'identification et à la méthodologie de diagnostic des ouvrages.

Thème « Pisciculture et repeuplement »

Actions RO1-1 et RO1-2 (OFB)

RO1-1 - Partager les connaissances et les retours d'expérience

RO1-2 - Rédiger un guide national du repeuplement

- Présentation de ces deux actions: présentation du marché public co-financé par l'OFB et la DGAMPA, objectifs et retroplanning.
 - Cf support de présentation « **Partie 2 / RO1-1 et RO1-2 / OFB** »
 - Présentateur : Bénédicte Valadou (OFB)
 - Phase actuelle du projet : en démarrage
 - Durée du projet : 12 mois (prévisionnel : T4 2024 – T4 2025)
- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Lien avec la mission d'inspection IGEDD/CGAAER en cours sur les piscicultures de repeuplement : la DEB précise que cette mission ne porte pas seulement sur le repeuplement mais également sur un état des lieux des fonctionnements des piscicultures de repeuplement, leurs intérêts, leurs financements et leur utilité. Ces deux missions sont donc complémentaires. La date prévue de sortie du rapport de la mission d'inspection est intégrée dans le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

- Pas d'intégration du repeuplement anguille : l'anguille disposant de son propre plan de gestion, celle-ci n'est pas au cœur des actions du PNMA.
 - Non prise en compte de la translocation des lamproies : cette étude ne porte pas sur les opérations de soutien des pêches (ie translocation), mais uniquement sur les repeuplements à des fins de restauration des populations (aloses et saumons).
- Décisions
- Le marché a été notifié peu après le COPIL, le 18/07/2024 et le prestataire est Scimabio interface. : le CCTP sera partagé à l'ensemble des membres du COPIL

Thème « Suivis, évaluations et perspectives »

Action SO2-1 (BGM et MIGADO)

SO2-1 - Centraliser les données de suivis des populations au niveau national »

- **Présentation de l'action SO2-1** : mise en œuvre via une mission de CDD de 18 mois, objectifs et retroplanning.
 - Cf support de présentation « **Partie 2 / SO2-1 / BGM** »
 - Présentateurs : Gaëlle Le Prévost (BGM) et François Albert (MIGADO)
 - Phase actuelle du projet : en cours
 - Durée du projet : 18 mois (T2 2024 – T4 2025)

- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Veiller à l'intégration des données et à prendre en compte l'avis des autres partenaires : il en ressort un vrai besoin d'évaluation. Des réunions d'échange sont prévues pour une vision nationale.
 - Est-il prévu de développer des indicateurs en milieu maritime ? cette démarche est jugée très intéressante. Les indicateurs en milieu maritime ne sont pas écartés d'emblée et seront étudiés en fonction des données disponibles. Benchmark des pratiques européennes : il serait pertinent d'étudier les analogies entre les pays concernant l'évolution des populations. En termes de tendances sur l'évolution des populations, ce qui se passe en France devrait se refléter ailleurs en Europe. Cette idée est jugée intéressante.

- Décisions
 - Partenariat : il est rappelé que l'ensemble des partenaires définis dans l'action feront partis du COPIL de l'action, soit les structures suivantes : MNHN-BOREA, CNPMM (CRPMM et CDPMM), CONAPPED (APPEED), FNPF et UMR 7205 ISYEB (UA).
 - Partage des informations : le pilote partagera la fiche action du projet avec l'ensemble des membres du COPIL de l'action.
 - Etude et intégration des expériences étrangères : il est décidé que les expériences étrangères (à l'échelle de l'Europe) seront intégrées au projet.

Action SO2-2 (CONAPPED, OFB)

SO2-2 - Coordonner la mise en place d'objectifs de conservation partagés pour toutes les espèces en métropole et dans les outremer

- Présentation de l'action SO2-2 : objectifs, travail engagé, propositions de sous-actions, pilotage.
 - o Cf support de présentation « **Partie 4 / SO2-2 / CONAPPED** »
 - o Présentateurs : Nicolas Stolzenberg (CONAPPED) et Laurent Beaulaton (OFB) pour les questions de pilotage.
 - o Phase actuelle du projet : action non démarrée, en cours de réflexion
 - o Durée du projet : à définir.
 - o Besoin d'éclaircir la gouvernance de cette action :

Pilotes	Partenaires	
Hexagone & DROM	Hexagone	DROM
<ul style="list-style-type: none">• CNPMEM• CONAPPED• FNPF	<ul style="list-style-type: none">• MNHN-BORA• Univ. Perpignan• AM	<ul style="list-style-type: none">• MNHN-BOREA• UMR 7205 ISYEB (UA)

- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - o Engagement de la FNPF : la FNPF, identifiée en co-pilote de cette action avec le CONAPPED et le CNPMEM, indique qu'elle continuera à s'investir dans cette action seulement si celle-ci intègre d'autres pilotes en lien avec d'autres pressions que la pêche.
 - o Cohérence avec les autres actions du PNMA : EDF souligne l'importance de faire attention aux redondances et à la cohérence avec les autres actions, notamment avec l'action sur les ouvrages clés (HO1-1.2). Il ne faudrait pas demander deux fois le même travail.
 - o Autres pressions à considérer : la qualité et la contamination des eaux (métaux, polluants organiques), qui ont un effet sur les traits d'histoire de vie des espèces, devraient être prises en compte dans cette action. Les embouchures et les ports de guerre qui provoquent des pollutions ne doivent pas non plus être mis de côté.
- Décisions
 - o Inclusion de tous les acteurs générant des pressions : cette action concerne l'ensemble des acteurs générant des pressions. Ainsi, il est nécessaire de fixer des objectifs en élargissant le travail aux autres acteurs de la pêche (partenaires du PNMA) - conforté par la FNPF
 - o Identification des pressions par acteur : il faut déterminer pour l'ensemble des acteurs ce qui est identifiable pour chacun afin que la pêche ne soit pas l'unique variable d'ajustement.
 - o Les cibles de gestion ont changé : les stratégies de conservation ne sont plus d'actualité, maintenant il faut parler de stratégie de sauvegarde des espèces.
 - o Proposition de stratégie pour cette action : se baser sur plusieurs mortalités à répartir entre les acteurs.
 - o Partenariat : EDF propose d'être partenaire de l'action

- Sollicitation à prévoir par l'OFB : l'OFB sollicitera l'ensemble des membres du COPIL pour savoir s'ils souhaitent participer à cette action en tant que pilote ou partenaire.

Thème « Communication, sensibilisation et formation »

Actions CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4 (OFB)

CO1-1 - Consolider les éléments de communication à destination des différents publics en métropole et à adapter dans les territoires d'outre-mer

CO2-1.2 - Créer une boîte à outil communication sur les migrateurs amphihalins

CO3-1.2 - Mobiliser la diversité des canaux de communication et s'appuyer sur des événements existants

CO3-1.4 - Sensibiliser et communiquer sur les espèces amphihalines auprès des usagers

- Présentation de ces quatre actions: contribution d'un futur ESC (Engagement de Service Civique), objectifs et retroplanning.
 - Cf support de présentation « **Partie 2 / CO1-1, CO2-1.2, CO3-1.2 et CO3-1.4 / OFB** »
 - Présentateur : Nicolas Ampen (OFB)
 - Phase actuelle du projet : action reportée (démarrage initialement prévu en 07/2024) pour 09/2024, faute de candidat ESC.
 - Durée du projet : 10 mois (prévisionnel : T4 2024 – T3 2025)
- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Nécessité d'élaborer une doctrine/vision stratégique : au-delà du glossaire prévu, il est crucial de mettre en lumière le rôle central des amphihalins dans le contexte actuel du changement climatique et dans la préservation de la biodiversité. Cette vision est d'ailleurs prévue dans ce qui est appelé « l'argumentaire » de l'action CO1-1, nécessitant une approche exhaustive de tous les argumentaires existants.
 - Promouvoir une notion d'émerveillement : il est crucial de ne pas considérer les poissons migrateurs uniquement du fait des obligations réglementaires qui les incombent, mais d'émerveiller et de susciter un véritable intérêt du public pour ces espèces.
 - Promouvoir l'intérêt pour les poissons migrateurs au travers des actions de communication existantes : la journée des poissons migrateurs « World Fishery Migration Day » (WFMD, <https://www.worldfishmigrationday.com/>), prévue en mai les années paires, est une opportunité majeure pour le PNMA et l'ensemble des acteurs concernés par le sujet.
 - Retours d'expérience sur des actions de communication :
 - Le bassin Rhin-Meuse a participé à la WFMD en développant une boîte à outil dédiée, et en retire une expérience très positive.
 - Dans le cadre de sa campagne de communication « Sauvons nos rivières », la FNPF a développé des outils qu'elle mettra à disposition pour le recensement prévu dans les actions de communication du PNMA.

- Les agences de l'eau ont cofinancé des actions pédagogiques dans les écoles, qui sont des dispositifs efficaces pour transmettre des messages porteurs de sens.

- Décisions

- Accord des membres du COPIL pour recevoir l'ESC : ils échangeront avec lui sur les outils de communication qu'ils disposent sur le sujet des migrateurs et le feront participer aux missions ou suivis de terrain si ceux-ci existent.
- Demande de participation active des associations migrateurs : celles-ci, co-pilotes de la plupart des actions du thème « Communication, sensibilisation et formation » du PNMA, réitèrent leur souhait de participer de manière très active à ces missions.

Action LO1-1.1, LO1.2 et LO2-1 (MNHN-BOREA)

LO1-1.1 - Valoriser les connaissances disponibles sur les différentes espèces pour identifier les couloirs de migration et les zones fonctionnelles en mer

LO1-1.2 - Acquérir des données complémentaires pour caractériser les zones fonctionnelles en mer et en zone de transition

LO2-1 - Identifier, Evaluer et quantifier les pressions les plus fortes en métropole et dans les DROM

- Présentation de ces trois actions : projet prévu en deux phases :
 - Phase 1 : état de l'art des connaissances existantes (LO1-1.1 et LO2-1) => via un CDD, objectifs et retroplanning
 - Phase 2 : acquisition de données (LO1-1.2) => après phase 1
 - Cf support de présentation « **Partie 4 / LO1-1.1, LO1.2 et LO2-1 / MNHN-BOREA** »
 - Présentateur : Nils Teichert (MNHN-BOREA)
 - Phase actuelle du projet : en recherche de financement, démarrage de la phase 1 souhaité début 2025
 - Durée du projet : 24 mois de CDD pour la phase 1 (2025-2027)
- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Méthode de l'ADNe en mer : déjà testée avec succès en Corse pour la recherche d'aloses et au Japon pour les anguilles. Des protocoles sont disponibles, et ce projet permettra de les tester plus largement. Cependant, l'utilisation de l'ADNe pourrait être plus complexe pour les lamproies en raison de leur dispersion liée à la vie de leurs hôtes, ce qui les rend plus difficiles à détecter.
 - Acquisition de données via les campagnes en mer : nécessité de planifier à l'avance pour obtenir des tickets sur les campagnes océanographiques.
 - Acquisition de connaissances via la télémétrie : de nouveaux programmes internationaux se mettent en place, offrant de nouvelles opportunités.

- Décisions
 - Besoin de trouver un financement pour le CDD de 24 mois : plusieurs pistes sont à creuser comme des financements via les programmes européens (DGAMPA), via des accords-cadre recherche (OFB-MNHN)...

3. Transformation du PNMA en PNA

- Présentation des PNA : base juridique et nature des PNA, gouvernance et procédure, transposition au PNMA
 - Cf support de présentation « **Partie 3 / PNMA en PNA / DEB** »
 - Présentateur : François Lengrand (DEB)
 - Phase actuelle du projet : passage en commission CNPN prévu le 23 septembre 2024
 - Durée du projet : PNA rétablissement de 5 ans (2025-2030)

- Questions / Remarques des membres du COPIL
 - Quid des prélèvements : le passage en PNA ne changera rien car il n'a pas de portée réglementaire.
 - Modification du PNMA : Seule la mise à jour de certaines données du PNMA (listes rouges, fiches actions avancées...) est à prévoir. Le PNMA sera proposé quasi-identique lors du passage en commission CNPN. Des remarques après le passage en commission pourront être substantielles ou non. Les ajustements se feront dans le consensus autour de cette table.
 - Quid des financements fond verts : certaines DEAL d'Outre-Mer attendent que le PNMA passe en PNA pour prétendre au fond vert pour des actions relatives à la continuité écologique et aux poissons migrateurs. Le fait d'avoir un document reconnu est facilitateur pour l'accès aux financements.
 - Impact sur les sources de financement régionales : aucune conséquence du PNA par rapport au PNMA sur les financements régionaux puisque le PNA sera un document d'envergure nationale qui a vocation à enrichir la palette d'actions bénéfiques aux espèces amphihalines.

- Décisions
 - Demande d'une note sur les financements mobilisables : Point de vigilance sur les financements régionaux - il faudrait avoir une note sur les conséquences financières pour les actions locales / pas pertinent pour la DEB.
 - Consultation : en cas de remarques substantielles du CNPN et suite à la consultation du public qui suivra, un COPIL 6 sera prévu en visio fin 2024.

4. Conclusion – Suites à donner

Bénédicte Valadou (OFB), cheffe de projet migrateurs amphihalins à la direction de l'appui aux stratégies pour la biodiversité, résume les différents points et décisions abordés au cours de la journée au sein de chaque thème :

- « **Habitats et continuité écologique** » : mise en place des actions au sein du LIFE Biodiv'France, avec une forte volonté de nombreux acteurs de participer aux réunions d'échange
- « **Suivis, évaluations et perspectives** » :
 - o Pour l'action SO2-2 (objectifs de conservation partagés), une approche par « mortalité à partager » est proposée. Celle-ci nécessite l'implication de nouveaux pilotes ou partenaires, englobant toutes les pressions sur les migrateurs amphihalins, afin de faire avancer cette action de manière efficace et cohérente.
 - o Pour l'action SO2-1 (indicateurs de suivi), la prise en compte des expériences étrangères et le développement d'indicateurs en milieu maritime devront être pris en compte.
- « **Pisciculture et repeuplement** » : le marché OFB est notifié à Scimabio-Interface. Les partenaires seront mobilisés.
- **Thème « Communication, Sensibilisation et Formation »** : l'accueil du futur ESC par les différents acteurs a été accepté.
- **Thème « Lien terre-mer »** :
 - o Des avancées à venir au sujet des limites maritimes, avec l'action LO1-2 (cohérence de la gouvernance) qui prévoit la mise en œuvre d'une réunion animée par la DEB, et l'action LO2-1 (état des lieux des limites maritimes), pour laquelle l'OFB rendra un rapport aux ministères pour début 2025.
 - o Le MNHN-BOREA souhaite également démarrer les actions pour lesquelles il est pilote d'ici 2025 et attend une réponse de la DGAMPA pour financer les missions concernées.

Claire-Cécile Garnier (MTECT/DGALN/DEB), cheffe du bureau de la ressource en eau, des milieux aquatiques et de la pêche en eau douce (EARM3), clôt la séance en soulignant que ce COPIL témoigne de l'acceptation et de la motivation des acteurs pour faire avancer le PNMA. Il est également crucial d'établir un rythme d'échange régulier inter-COPIL, nécessitant la mise en place de nombreux groupes de travail.

L'automne s'annonce chargé avec plusieurs échéances importantes :

- o Le rapport de la mission IGEDD/CGAAER,
- o Le passage du PNMA en PNA,
- o Les premières discussions animées par l'ANEB pour la sélection des 25 ouvrages clés,
- o La mise en place d'une plateforme de partage pour les documents du PNMA/PNA,
- o Le décret sur la pêche qui devrait être bientôt validé à La Réunion.

Ces prochaines étapes seront déterminantes pour la réussite des actions planifiées et la coordination des efforts des différents acteurs.

Fin du CR